

Quelle insertion professionnelle pour les diplômés « égalité des chances » ?

Les voies d'accès aux grandes écoles destinées aux jeunes de milieux modestes se sont multipliées depuis une quinzaine d'années. Une fois diplômés, le bilan de leur entrée dans l'emploi est toutefois compliqué à dresser.

LE MONDE | 04.04.2018 à 10h09 | Par Caroline Pain



Des élèves de lycées signataires de « conventions éducation prioritaire » à Sciences Po, en juillet 2012, quelques jours avant de passer leur oral d'admission au sein de l'établissement parisien. GUILLAUME BAPTISTE / AFP

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses grandes écoles ont lancé des dispositifs « égalité des chances », pour aider des jeunes d'origine modeste à y entrer ou inciter les élèves du secondaire à poursuivre des études supérieures. Ces dispositifs ont-ils assuré à leurs bénéficiaires une « égalité des chances » au moment de l'entrée sur le marché du travail ? Des obstacles, psychologiques, socioculturels, financiers, leur ont-ils barré le chemin ? Etat des lieux des principaux dispositifs.

L'un des plus emblématiques de ces programmes est celui lancé par Sciences Po en 2001. Les « conventions éducation prioritaire » sont une voie d'entrée spécifique pour les élèves de lycées partenaires classés en ZEP (zone d'éducation prioritaire). Le devenir professionnel de ces diplômés n'a été évalué que dix ans plus tard : 63 % de ceux sortis entre 2006 à 2011 avaient trouvé un emploi, contre 56 % de l'ensemble des diplômés 2009 de Sciences Po, leur taux de poursuite d'études étant lui identique (27 %).

« Les diplômés CEP ne subissent pas de décote à l'entrée sur le marché du travail, or c'était une des inquiétudes au lancement de ce programme », conclut Vincent Tiberj, chercheur à Sciences Po et auteur de l'étude (http://www.sciencespo.fr/newsletter/actu_medias/900/CEP_Etude_VTiberj_sept2011.pdf). Tout en reconnaissant un « biais » : pour avoir un nombre conséquent d'ex-élèves CEP, l'étude prend en compte plusieurs promotions, comparant ainsi des jeunes entrés sur le marché du travail depuis plusieurs années avec les néodiplômés d'une année médiane.

« J'estime que mon insertion s'est déroulée aussi bien que celle d'un autre diplômé, raconte Pablo Ahumada, qui fut sélectionné en 2008 via la procédure CEP. Si on compare avec la situation d'autres camarades qui ont plus de réseaux et plus de facilité à être recommandé, c'est vrai que qu'on peut être désavantagé, tout comme un étudiant non-parisien. Mais finalement, le fait d'être à Sciences Po résout en partie le problème. » C'est justement un de ses enseignants qui l'a

« *encouragé et poussé* » à postuler à un stage à l'ambassade de France du Paraguay, explique le jeune homme de 26 ans, qui travaille désormais au ministère des affaires étrangères.

Un salaire annuel d'embauche dans la moyenne

Autre dispositif « égalité des chances » majeur, « Une grande école, pourquoi pas moi ? » (PQPM), lancé par l'école de commerce Essec depuis 2002. Il s'agit d'un programme de tutorat mené par des élèves de cette grande école de commerce auprès d'élèves du secondaire, afin de les encourager à faire des études, quelles qu'elles soient. Selon le [premier bilan](http://egalite-des-chances.essec.edu/pour-aller-plus-loin/articles) (<http://egalite-des-chances.essec.edu/pour-aller-plus-loin/articles>), lui aussi réalisé dix ans plus tard, 76 % des étudiants PQPM ayant obtenu un diplôme du supérieur avaient été embauchés dans les deux mois suivant leur diplôme du supérieur, dont 82 % en CDI. Une insertion professionnelle comparable à celle obtenue, la même année, par [les diplômés 2011 des grandes écoles](http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/4/6/48746-enquete-insertion-cge-2012-original.pdf) : (http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/4/6/48746-enquete-insertion-cge-2012-original.pdf) 71 % d'entre eux étaient ainsi en emploi (12 % avaient choisi de poursuivre leurs études), dont 79 % en CDI. Quant au salaire d'embauche moyen des diplômés issus PQPM (33 790 euros bruts), il se situait entre celui des jeunes diplômés de grandes écoles (37 300 euros, primes comprises), et celui des jeunes diplômés accédant à un poste de cadre (29 000 euros, selon des chiffres de l'APEC).

De nombreux autres établissements du supérieur ont lancé depuis, dans le même esprit, des partenariats avec des collèges et lycées. Près de 400 sont ainsi labellisés « [Cordées de la réussite](http://www.cordeesdelareussite.fr/) » (<http://www.cordeesdelareussite.fr/>), comme le programme BRIO, qui réunit de grandes écoles nantaises (Centrale, Audencia, l'Institut Mines-Télécom et Oniris). Selon le [premier bilan](http://www.brio-nantes.org/?p=8797) (<http://www.brio-nantes.org/?p=8797>) effectué en 2017, 85 % des jeunes « tutorés » qui ont obtenu un diplôme du supérieur ont mis moins de trois mois à trouver un emploi. 63 % disent avoir débuté leur vie active en CDI ou dans la fonction publique. Là encore, des résultats proches de ceux des [diplômés 2016 des grandes écoles](http://www.cge.asso.fr/espace-presse/2017-06-13-cp-enquete-insertion-2017-linsertion-professionnelle-des-jeunes-diplomes-des-grandes-ecoles-enregistre-une-forte-hausse/) (<http://www.cge.asso.fr/espace-presse/2017-06-13-cp-enquete-insertion-2017-linsertion-professionnelle-des-jeunes-diplomes-des-grandes-ecoles-enregistre-une-forte-hausse/>), dont le taux d'emploi s'élevait à 86,5 % six mois après, dont 79 % de CDI. Matthieu Ouvrard, qui travaille dans le domaine du diagnostic de qualité de l'air dans l'immobilier, fait partie de ceux-là. Les ateliers de développement personnel proposés dans le cadre de BRIO lui ont été « *très utiles au moment du recrutement* ». « *J'étais quelqu'un d'assez timide, je n'osais pas trop m'affirmer, mais désormais je n'hésite plus à m'imposer, à défendre mes idées. Ce qui m'a sans doute bien aidé à trouver un emploi* », apprécie-t-il.

Un troisième modèle de dispositif « égalité des chances » prend la forme de préparations réservées à des jeunes boursiers. C'est celui qu'ont choisi, en 2007, sept Instituts d'études politiques (IEP) régionaux, pour aider les lycéens de milieu modeste à réussir leur concours d'entrée commun. Ce « programme d'études intégrées » (PEI) « *s'articule autour de trois volets : la méthodologie avec de la pédagogie de projet, des oraux, l'orientation à l'occasion de rencontres de professionnels et enfin un volet culturel pour leur permettre de s'ouvrir* », explique Paul Vinaches, son coordinateur national. La première étude sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires est en cours.

« Je n'ai pas eu le sentiment d'être lâchée dans la nature »

L'Essec s'est doté en 2010 d'un dispositif similaire, « [Cap Essec](http://egalite-des-chances.essec.edu/nos-programmes/cap-essec) » (<http://egalite-des-chances.essec.edu/nos-programmes/cap-essec>), une préparation à son concours d'admission sur titre, réservée aux étudiants boursiers de niveau master 1 (bac + 4) et plus. Aucune étude sur leur devenir n'a encore été réalisée, faute de moyens financiers et humains. Mais Chantal Dardelet, directrice du centre égalité des chances de l'Essec, constate chez ces étudiants « *un intérêt important pour le domaine de l'entrepreneuriat social et solidaire. Par ailleurs, presque tous nos élèves issus de ce dispositif optent pour l'apprentissage, à la fois parce qu'ils sont plus matures et parce que cette expérience est souvent gage d'insertion professionnelle.* »

Marie-Lou Dulac, qui a bénéficié de « Cap Essec », explique qu'effectuer ce cursus par apprentissage l'a aidée à la fois financièrement – elle n'aurait pas pu financer les importants frais de scolarité – et professionnellement. « *Je n'ai pas eu le sentiment d'être lâchée dans la nature : j'ai fait mon alternance chez IBM et par la suite j'ai postulé à un programme chez Ubisoft, où je travaille actuellement* », raconte la jeune femme.

« C'est forcément socialement marqué »

Si, du côté des établissements comme des étudiants issus des différents programmes, l'insertion professionnelle est globalement jugée positivement, des obstacles demeurent. Dans le cas du programme PEI, ils sont liés au fait qu'un jeune réussissant le concours commun aux sept IEP n'est pas assuré d'intégrer son premier choix. Selon son classement, il peut être conduit à partir dans un établissement loin de chez lui. « *Certains subissent alors un déracinement territorial et social qui provoque un sentiment d'invalidité sociale, qui peut perdurer jusqu'à la recherche d'emploi* », explique le coordinateur du programme. Pour Alexandre Dubuis, Dunkerquois issu de première édition du PEI, la crainte était bien présente au moment de faire ses choix entre les sept IEP. « *Je m'étais demandé ce que je ferais si j'avais un autre IEP que Lille... Sur le plan financier, ça aurait*

été compliqué de faire mes études loin du domicile familial. Et je voulais vraiment rester dans le coin ; j'étais peut-être un peu enfermé dans ma région à ce moment-là. » Ce qui ne l'a pas empêché, une fois son diplôme d'affaires publiques en poche, d'aller travailler à Paris, où il avait effectué des stages entre-temps.

« NOTRE MODE
D'ENTRÉE À
SCIENCES PO
N'EST PAS ÉCRIT
SUR NOTRE CV »

Il est par ailleurs difficile d'évaluer si, pour parvenir à une insertion professionnelle équivalente, les étudiants issus d'un programme spécifique n'ont pas dû déployer des efforts plus importants que leurs camarades. « *Notre mode d'entrée à Sciences Po n'est pas écrit sur notre CV. J'ai rapidement été décomplexée d'être issue de l'immigration et que mes parents n'aient pas les "bons contacts" »*, explique ainsi Clara Colucci, diplômée CEP de Sciences Po Paris. Mais elle précise avoir « *fait beaucoup de stages facultatifs pour booster [son] CV* ». Autre précaution, elle a commencé à postuler à des offres d'emploi avant de finir Sciences

Po. Grâce à quoi, un mois et demi après son diplôme, elle commençait son CDI de responsable communication et développement dans le domaine de la culture. « *Être CEP, ça nous démarque, on est débrouillards* », conclut-elle.

Sciences Po Paris, où l'ancienneté du dispositif « égalité des chances » a permis des ajustements, constate également des inégalités. « *Seul un nombre limité de diplômés CEP postule aux concours de la haute fonction publique*, note Vincent Tiberj. *Passer ces concours représente toujours un risque pour eux, compte tenu des coûts et des aléas de l'examen. Avoir des énarques CEP serait pourtant un plus considérable !* » Adrien Pinte, entré via la procédure CEP, confirme l'existence d'un tel plafond de verre : « *Les concours de la fonction publique sont dans la droite ligne de la méritocratie, mais au moment des oraux, où on nous questionne sur notre parcours, c'est forcément socialement marqué.* » Ce qui ne l'a pas empêché de réussir le concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social. « *Au départ, le terme même de "Sciences Po" provoquait un blocage dans ma famille, ma grand-mère n'était pas vraiment pour. Aujourd'hui, elle m'appelle "Monsieur le Président" !* »